

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026 A 11H30**

*L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de Maubec s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Aurore STELLA, Maire.
Nombres de membres en exercice : 15*

Présents : Aurore STELLA, Philippe STROPPIANA, Alexandrine PATRAS, Michel REY, Karine LUPO, Jacques REYNAUD, Geneviève YUSTE, Christophe VILAR, Jessica ROY.

Absents : Jean-Louis BOQUIS (pouvoir à Aurore STELLA), Christine PERROT, Stéphanie GILLET GUILLARD (pouvoir à Geneviève YUSTE), Grégory FREDIN (pouvoir à Philippe STROPPIANA), Marie NOUGUIER, Emeric CHOMIENNE (pouvoir à Michel REY).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Alexandrine PATRAS

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 29 avril 2026 en vertu de l'article L. 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Il est demandé au conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de ladite séance.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance l'arrêtent.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et mis à disposition du public, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision prise par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

En vertu de l'alinéa 24 : « de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions concernant les opérations d'équipements publics.»

DATE	N°	OBJET
30/04/2026	2026-DEC-04	Contrat Vaucluse Ambition – demande de subvention d'un montant de 40 140 € pour la renaturation des cours de l'école Arthur Rimbaud
30/04/2026	2026-DEC-05	Contrat Vaucluse Ambition – demande de subvention d'un montant de 50 000 € pour le réaménagement de la Grande Rue
30/04/2026	2026-DEC-04	Contrat Vaucluse Ambition – demande de subvention d'un montant de 50 000 € pour le renforcement du plancher haut de la salle polyculturelle de la médiathèque

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

Aux termes de l'article L.O. 276 du code électoral : « Le Sénat est renouvelable par moitié. A cet effet, les sénateurs sont répartis en deux séries 1 et 2, d'importance approximativement égale, suivant le tableau n° 5 annexé au présent code. »

Le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 dans les départements classés dans l'ordre du tableau n° 5 du code électoral de l'Ain à l'Indre, du Bas-Rhin à l'Yonne (à l'exception de la Seine-et-Marne). En outre-mer, les sénateurs de la Guyane, de la Polynésie française, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des îles Wallis-et-Futuna seront également renouvelés. Six sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France seront également concernés.

Les sièges de la série 1 qui seraient vacants à la date de publication du décret portant convocation des collèges électoraux seront également pourvus à cette occasion.

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Le vote a été effectué à bulletin secret.

Une seule liste a été présentée, par Mme Aurore STELLA :

Aurore STELLA

Philippe STROPPIANA

Alexandrine PATRAS

Michel REY

Karine LUPO

Jacques REYNAUD

Jean-Louis BOQUIS

Geneviève YUSTE

VOTE : unanimité

2026-DEL-36 Demande de subvention exceptionnelle 2026 de l'association Luberon Terre de Raid

Rapporteur : Aurore STELLA

Le club Luberon Terre de Raid, basée à Goult, a réussi à qualifier 4 équipes pour les premiers championnats du monde Juniors de Raid Aventure au Canada.

8 jeunes partiront le 20/07/2026, dont un maubecquois. L'association demande une subvention exceptionnelle pour le financement de cette épreuve de niveau mondial.

Il est proposé de leur verser une subvention de 250 €.

VOTE : unanimité

Questions écrites : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h55.

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal dans sa séance du 5 juin 2026 a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire,

Alexandrine PATRAS

Aurore STELLA